

## **Le Programme national de données sur les forêts**

Le CCMF a créé le Programme national de données sur les forêts en 1990 pour permettre une description du niveau d'activité en toute période, pour marquer les changements dans l'activité et pour noter les différences dans la ressource elle-même. Depuis lors, on a ajouté des informations sur les revenus provenant de la vente de bois sur les terres de la Couronne provinciale et sur l'utilisation des produits antiparasitaires. Toutefois, il y a des contraintes pour ce qui est des valeurs autres que celle de la production de bois car les partenaires du Programme n'ont pas de mandat dans des secteurs comme la faune, la vie sauvage ou les activités récréatives. Ainsi, on devra recruter de nouveaux acteurs dans d'autres secteurs pour étendre efficacement le Programme de façon à inclure toutes les ressources naturelles liées à la forêt. On tiendra en 1997 un atelier national qui regroupera des spécialistes de la foresterie, de la faune, de la vie sauvage et des activités récréatives.

## **Certification**

Au Canada, les divers paliers de gouvernement estiment que les systèmes de certification devraient être facultatifs, échapper aux mesures législatives ou réglementaires, être scientifiquement fondés et être transparents. Ils pensent aussi que ces mécanismes devraient être élaborés d'une manière ouverte et globale en tenant compte des intérêts des parties concernées.

Il y a deux ans, l'Organisation canadienne de normalisation (CSA) a entrepris d'élaborer un système national de certification. En octobre 1996, le Conseil canadien des normes a reconnu officiellement comme normes nationales les deux normes de la CSA ayant trait à l'aménagement forestier durable. Ces normes définissent un système et un cadre d'évaluation de la performance de l'aménagement durable des forêts du Canada, reposent sur des critères reconnus à l'échelle internationale et sont conçus pour s'harmoniser au Système de « management » environnemental (ou système de